



**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES CATÉGORIES AU TITRE
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MAROC

La communication ci-après, datée du 22 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Maroc pour l'information des Membres.

Suite à la notification datée du 25 juillet 2014 (WT/PCTF/N/MAR/1), dans laquelle Le Royaume du Maroc a indiqué ses engagements relevant de la catégorie A, le Maroc présente les notifications additionnelles suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1.1	Publication	A	-	-	-
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1.3	Points d'information	A	-	-	-
Article 1.4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2.2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	22 février 2022	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de contrôles renforcés et informatisé à l'export. Mise en place d'un système d'alerte rapide à l'importation.
Article 5.2	Rétention	A	-	-	-
Article 5.3	Procédures d'essai	A	-	-	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7.1	Traitement avant arrivée	C	22 février 2022	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Révision réglementaire en matière de certification électronique en conformité avec la réglementation nationale relative à l'échange électronique des données.

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7.2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7.4	Gestion des risques	C	22 février 2024	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> La formation pour le développement des compétences des corps de l'inspection de qualité.
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	A	-	-	-
Article 7.8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7.9	Marchandises périssables	C	22 février 2022	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des infrastructures frontalières nécessaires pour la conservation des denrées périssables. Assistance et soutien pour le renforcement des capacités.
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		A	-	-	-
Article 9 Mouvement des marchandises sous contrôle douanier destinées à l'importation					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10.2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10.3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10.4	Guichet unique	C	22 février 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Appui et accompagnement au développement et à l'adaptation de la connectivité du système d'information de l'Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) au réseau du guichet unique et des autres partenaires du commerce extérieur.
Article 10.5	Inspection avant expédition	B	22 février 2018	À déterminer	-
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10.8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-